

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Guy, tenue le 15 juin 2022 à 19 h 00, à la salle municipale de Saint-Guy, à laquelle sont présents:

Monsieur Gilles Roussel	Maire
Monsieur François Labrie	Siège n°1
Monsieur Maxime Gobeil Philibert	Siège n°2
Madame Micheline Bérubé	Siège no 3
Madame Gaétane Gagnon	Siège n°4
Madame Chantal Gauthier	Siège n°5

Les membres présents forment le quorum.

Étant donné la situation du poste de DG vacant, les membres du conseil ont nommé comme greffier pour cette présente réunion monsieur Martin Paré.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gilles Roussel ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM- 2022-0071-00

Il est proposé par monsieur François Labrie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Résolution CM-2022-0072-00

Sur proposition de Micheline Bérubé et secondé par Chantale Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 mai 2022 tel que rédigé.

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2022

Résolution CM-2022-0073-00

Les comptes du mois de mai sont reportés à la prochaine réunion du conseil.

CORRESPONDANCE

Résolution CM-2022-0074-00

La correspondance du mois de mai est reportée à la prochaine réunion du conseil.

ENTENTE DE CONTRAT D'HIVER AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Résolution CM-2022-075-00

L'an passé, l'offre financière du ministère des Transports pour le contrat d'hiver était de 87 000,00 \$. Pour la prochaine hiver, l'offre sera de 111 230,00 \$. L'entente a été faite entre Bernard Paré, contremaitre et le ministère des Transports.

Que la municipalité de Saint-Guy accepte l'offre du ministère des Transports au montant de 111 230,00 \$.

Il est proposé par Gaétane Gagnon, secondé par Maxime Gobeil Philibert et résolu à l'unanimité des membre présents


Maire DGE

MACHINE POUR LAVER LES PLANCHERS DES BATEAUX

La municipalité de Saint-Guy a reçu une soumission pour l'achat d'une machine pour laver les planchers des bateaux au montant de 18 728,17 \$.

REGROUPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Résolution CM-2022-076-00

Le guide sur le regroupement de municipalités par Les Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec a été distribué à chaque membre du conseil par madame Micheline Bérubé.

Le guide sera à lire ensemble pour connaître les étapes du processus avant la rencontre avec la Municipalité de Lac-des-Aigles. Il y a 4 étapes importantes.

Que la municipalité de Saint-Guy se renseigne sur les étapes du processus de regroupement avec la municipalité de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par Micheline Bérubé, secondé par Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents.

PROJET ÉGOUT AVEC LES AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATIONS DU QUÉBEC

Résolution CM-2022-077-00

Selon monsieur Serge Tanguay, il serait trop tard cette année pour avancer le projet, car les appels d'offre sortiraient seulement à l'automne. Il serait préférable d'attendre l'an prochain.

Que la municipalité de Saint-Guy mandate monsieur Bernard Paré, contremaitre, pour travailler conjointement avec monsieur Serge Tanguay sur le projet des égouts et accepte de repousser à l'année prochaine l'installation des égouts dû au manque de temps pour l'année en cours. Monsieur Bernard Paré pourra cependant nettoyer une certaine partie du réseau cette année.

Il est proposé par Micheline Bérubé, secondé par Maxime Gobeil Philibert et résolu à l'unanimité des membres présents.

ABRI À FUMEUR ET CABANE

Résolution CM-2022-078-00

L'abri à fumeur situé en avant du bureau municipal est situé trop près de l'entrée selon la Loi.

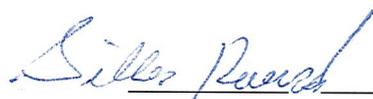
Que la municipalité de Saint-Guy déplace l'abri à fumeur à la table extérieur ou plus loin pour être conforme à la Loi. Que la cabane située à l'arrière du bureau municipal soit retirée.

Il est proposé par Gaétane Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

OFFRE D'EMPLOI DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) TRÉSORIER

Que la municipalité de Saint-Guy affiche une demande à la porte du bureau municipal et invite le maire de la municipalité de Lac-des-Aigles, monsieur Pierre Bossé, à la prochaine réunion du conseil.



Maire

DGE

TPI

Monsieur Serge Tanguay nous informe qu'une concession de lots à l'abandon date du début de la municipalité de Saint-Guy. Ceux-ci ont été abandonnés par les colons. Depuis l'an 2000, c'est la MRC des Basques qui s'occupe de ces lots. 44 % des TPI de la MRC des Basques provient de la municipalité de Saint-Guy. Plusieurs des TPI ont été coupé, d'autres en régénération, mais il en reste quelques-uns procédant des gros arbres. Monsieur Serge Tanguay va se renseigner auprès de la municipalité de Packington pour connaître la procédure utilisée pour gérer leurs TPI. Étant donné la valeur économique que donne nos TPI pour la MRC des Basques, la municipalité de Saint-Guy souhaite recevoir de meilleures redevances.

CAQ SONIA LEBEL

La rencontre a été annulée par madame Micheline Bérubé pour manque de temps.

BIBLIOTHÈQUE

Madame Micheline Bérubé va contacter Véronique de la bibliothèque pour connaître la suite des choses.

CAMÉRA

La municipalité de Saint-Guy souhaite installer une caméra dans le bureau municipal. Sujet à suivre.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

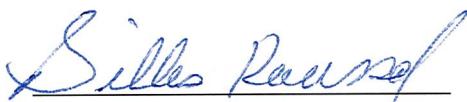
CLOTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM-2022-0079-00

Sur proposition de Chantale Gauthier, l'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 45.

Adopté

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Gilles Roussel
Maire

Martin Paré
Greffier



Maire DGE

